



LE GRAPPILLEUR

N° 119 DU 10.02.2020



Le 26 juin 2019, le Conseil d'État a annulé l'arrêté relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires au motif « qu'il ne prévoit pas de dispositions destinées à protéger les riverains des zones traitées ».

À la suite de cette décision, les services de l'État ont présenté à la profession agricole, sans concertation préalable, un projet d'arrêté rendant notamment obligatoire une zone de non-traitement à 10 mètres pour tous les produits en limite des parcelles accueillant des habitations et bâtiments d'activité avec une réduction possible à 5 mètres sous certaines conditions.

./.

BRAS
DE FER



Le coup de coeur de la rédaction

Si Romain Roche a créé son domaine en 2009, après avoir parcouru les vignobles de France et de l'étranger, il n'est pas parti de rien. Aidé par la famille Couturier du Domaine Rabasse-Charavin qui lui a prêté une cave, il a sorti une partie des vignes familiales de la Coopérative et il s'est jeté à l'eau avec l'énorme avantage d'avoir récupéré un vignoble de vieilles vignes qui a toujours été entretenu. Un trésor vieux de 70 à 80 ans...

Cette mesure va amputer sans compensation le potentiel de production viticole de plusieurs milliers d'hectares dans toute la France et elle ne va rien régler. La vigne, qui représente moins de 3% de la Surface agricole utile (SAU), occupe la première

place tant pour les signes de qualité que pour la certification environnementale et le label Haute valeur environnementale (HVE), l'Agriculture biologique (AB) et pour la balance commerciale en agriculture.

Pourtant, c'est le retrait généralisé de la vigne qui se dessine... Y compris celles conduites en AB ou par une exploitation HVE (haute valeur environnementale). Et ce retrait ne sera jamais suffisant, il faudra reculer encore, puis finalement laisser des friches qui deviendront des zones urbaines.

N'oublions pas que l'artificialisation des sols continue de progresser avec l'équivalent

de la surface agricole utile (SAU) d'un département qui disparaît tous les 5 ans. Le Gouvernement a annoncé par ailleurs sa volonté de bloquer l'artificialisation des terres agricoles («0 artificialisation») dans le cadre d'une future loi foncière.

S'il compte respecter cet engagement, il devra revoir sa copie en instaurant dans les documents d'urbanisme des espaces de transition à la charge des aménageurs en cas de développement urbain. Mais surtout en définissant en concertation avec les professionnels les futures mesures de protection des riverains qui pourront se traduire dans des chartes au niveau local.

Source: Le Vigneron – septembre 2019

Parti d'une page blanche, Romain a opté pour du parcellaire et adapté le travail de la vigne à chaque terroir. La vendange est rentrée par petites parcelles avant d'être assemblée. Du parcellaire strict, il est ensuite passé à des assemblages de différents raisins avant de vinifier avec pour enjeu la maîtrise de la puissance, le grenache dominant facilement de l'alcool.

Les vins du Domaine Roche sont présents dans nos dégustations d'automne depuis maintenant 3 ans et nous vous invitons également à les découvrir au domaine.

Domaine Roche
Romain Roche
La Bousquette
84290 Cairanne
www.domaineroche.fr





PORTRAIT JULIEN TSCHERRIG

Julien Tscherrig, 33 ans, est la nouvelle recrue de votre comité. Adoubé Commandeur le 26 octobre dernier lors du Chapitre d'Automne, il fait partie de la Baronnie depuis 2015.

Notre néo Commandeur a été initié aux plaisirs de la dégustation par Pierre Kuonen, organisateur de la sortie CDR annuelle. Au hasard d'une rencontre professionnelle, Pierre et Julien se découvrent un intérêt commun pour le vin. Intrigué, Julien accepte une invitation à un Chapitre et tombe sous le charme de l'ambiance qui y règne. L'accord mets et vins n'y est certainement pas pour rien.

Bien qu'il soit originaire des Costes du Rhône Supérieures (ndlr. le Valais), Julien ne connaissait que très peu les Côtes-du-Rhône avant son entrée dans la Baronnie. Pourtant «il me suffisait de suivre le cours du Rhône!» plaisante Julien. Aujourd'hui, il apprécie la grande diversité que cette région viticole

peut offrir et n'hésite pas à partager ses nouvelles découvertes avec ses proches.

Un grade d'Officier, obtenu en juin 2018, et son adoubement en qualité de Commandeur, il le doit à son implication dans les diverses tâches plus «modernes» qu'il assume avec assiduité au sein de la Baronnie : la création et l'entretien du site web, le management des réseaux sociaux... Julien donne un petit coup de lifting à l'association et cela fait du bien!

Son entrée dans le comité est aussi stratégique. En effet, le Petit Conseil souhaite préparer une relève en douceur mais également élargir son public cible à des Chevaliers plutôt «verts».

Finalement, si nous avons quelque chose à apprendre de notre nouveau Commandeur, cela tiendrait à sa petite astuce pour éviter le mal de tête après une dégustation : un verre d'eau entre chaque verre de vin...

Santé Julien et bienvenue!



Je vous recommande un VINSOBRES 2017 du Domaine Serre-Besson. Ce vin m'a séduit par son élégance, son côté aérien et sa fraîcheur. Des arômes de fruits rouges et de romarin ont éveillé mes sens. Un beau moment de plaisir!



2019, D'EXCELLENTE SURPRISES APRÈS UN PRINTEMPS POURRI

Si la Suisse cherche des solutions pour gérer ses excédents, il n'en est pas de même en France. Selon les estimations du ministère de l'agriculture, la production de vin française serait l'une des plus faibles de ces cinq dernières années, avec une baisse de 14% en 2019.

En cause, une météo trop contrastée entre les épisodes de gel du printemps et la canicule de l'été. Seule une région devrait voir sa production augmenter en volume: le sud-est de la France. Mais dans l'ensemble, les vignerons gardent le sourire: 2019 sera un «super millésime» dans toutes les régions.

Dans les Côtes-du-Rhône, le fruit des vendanges 2019 est de quelque 2,7 millions d'hectolitres, selon Inter Rhône, l'interprofession de la région, soit un niveau supérieur à celui de 2017 et presque équivalent à celui

de 2018 avec 2,764 millions d'hectolitres produits. Au vu de ces chiffres, les professionnels rhodaniens s'estiment chanceux.

Au-dessus de Valence, dans la partie septentrionale du vignoble, le bilan est contrasté. Si les crus Condrieu et Côte-Rôtie se prévalent d'une belle récolte et les Saint-Joseph, Cornas et Hermitage de quantités proches de 2018, l'appellation Crozes-Hermitage, la plus volumineuse, est déficitaire. En cause, l'épisode de grêle qui a frappé ce vignoble en juin dernier.

Autres appellations en retrait, les Costières-de-Nîmes, qui ont souffert de la canicule, ainsi que Grignan-les-Adhémar. Les vins du Ventoux présentent pour leur part une récolte similaire à celle de l'an passé (245 000 hl) et ceux du Luberon un niveau de production supérieur de 2% par rapport à l'an passé. Clairette de

Die et appellations du Diois annoncent également des prévisions en augmentation.

Pour le reste, les vignerons méridionaux ont le sourire avec de belles quantités et de la qualité après deux années 2017 et 2018 difficiles pour beaucoup.



7^e CHAMPIONNAT DU MONDE DE DÉGUSTATION DE VINS À L'AVEUGLE

Le 12 octobre 2019, vingt-sept équipes venues des quatre coins du monde se sont affrontées à Chambord pour mesurer leur nez et leur palais lors de la 7^e édition du prestigieux Championnat du monde de dégustation de vins à l'aveugle, organisé par la Revue du vin de France.

Pendant trois heures, ces connaisseurs de vins ont mis leurs papilles à rude épreuve afin de déguster douze vins, provenant du monde entier : six blancs et six rouges. Les exigences ? Déterminer le cépage, le pays d'origine, reconnaître l'appellation, retrouver le producteur et déceler le bon millésime. Voilà une tâche qui en laisserait plus d'un pantois !

Lors de cette édition, ce sont les Français qui l'ont emporté, cinq ans après leur premier titre, devant la Chine et Taïwan. Les Taïwanais ont sans aucun doute créé la

surprise réussissant à faire mieux que leur excellente quatrième place en 2018 ! Le sud-est asiatique s'intéressant de plus en plus au vin, la Commanderie a eu fin nez d'ouvrir des Baronniees à Shanghai et en Corée !

La Suisse, quant à elle, a pris une honorable 14^{ème} place, en recul de 8 rangs par rapport à son classement 2018. Manifestement, aucun de nos Chevaliers ne faisait partie de cette équipe...

Pour l'anecdote, seul un vin n'a pu être identifié par les participants. Un Château Musar de 1999, provenant du Liban, à l'assemblage improbable (34% cabernet-sauvignon, 33% Carignan, 33% cinsault).

La plupart des équipes l'ont d'ailleurs confondu avec un Châteauneuf-du-Pape !

Une « petite » erreur GPS de 4'000 km, mais compréhensible sur le plan organoleptique.

Rendez-vous au Château Smith Haut Lafite, à Bordeaux, en 2020 !

Source : RVF – décembre 2019



LE JEU DU GRAPPILLEUR

Faites travailler vos méninges!

Votre Grappilleur a fait récemment peau neuve et pour l'occasion, le Comité vous propose un jeu concours.

Deux fois par année dès ce numéro, la rédaction proposera un jeu de trois questions relatives au monde du vin et aux activités de notre Baronnie. Ces questions porteront sur trois axes différents :

- Une question relative aux dernières activités organisées par la Baronnie
- Une question sur le vin en général ou propre aux Côtes-du-Rhône
- Une question dont la réponse se trouvera au travers d'une lecture attentive de votre journal

Après avoir mûrement réfléchi, vous pourrez entrer vos réponses sur le site <http://www.baronnie-suisse.ch/concours>

Le gagnant ou la gagnante sera désigné - e par tirage au sort lors du Chapitre suivant la publication et repartira avec quelques flacons d'un des vins à l'honneur!

Que Bacchus soit avec vous!

Questions février 2020



- **En quelle année le Domaine Serre Besson, l'un de nos invités au 59^e Chapitre, a-t-il commencé à utiliser le label BIO ?**



- **De quelle couleur est le vin le plus ancien recensé à ce jour ?**



- **Lors du Championnat du monde de dégustation, avec quelle appellation un Château Musar 1999 a-t-il été confondu par la plupart des équipes ?**